



RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 00122

Numéro SIREN : 321 643 132

Nom ou dénomination : CHARPENTIER SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 29/04/2016 sous le numéro de dépôt 3105

CHARPENTIER SERVICES
Société par Actions Simplifiée
au capital de 300.000 euros
Siège social : l'Oie (85140)
Zone Artisanale – 3, rue des Artisans
RCS La Roche sur Yon 321 643 132

PEPINIERE DES LANDES
Société A Responsabilité Limitée
au capital de 60.000 euros
Siège social : l'Oie (85140)
Zone Artisanale – 3, rue des Artisans
RCS La Roche sur Yon 508 451 127

3105
le 29/4/16

DÉCLARATION DE RÉGULARITÉ ET DE CONFORMITÉ

Le soussigné Monsieur Hervé CHARPENTIER :

- Agissant en qualité de Président de la société **CHARPENTIER SERVICES**, Société par Actions Simplifiée au capital de 300.000 euros, dont le siège social est à L'OIE (85140) – Zone Artisanale – 3, rue des Artisans, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Roche sur Yon sous le numéro 321 643 132, ayant tous pouvoirs à l'effet de signer la présente déclaration,

Et :

- Agissant en qualité de Gérant de la société **PEPINIERE DES LANDES**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 60.000 euros, dont le siège social est à L'OIE (85140) – Zone Artisanale – 3, rue des Artisans, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Roche sur Yon sous le numéro 508 451 127, ayant tous pouvoirs à l'effet de signer la présente déclaration,

Fait les déclarations prévues par les articles L.236-6 alinéa 3 et R.236-4 du Code de Commerce, à l'appui de la demande d'inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés déposée au greffe du Tribunal de Commerce de La Roche sur Yon au nom des sociétés CHARPENTIER SERVICES et PEPINIERE DES LANDES, qui sera précédée de l'exposé ci-après :

EXPOSÉ

- 1) Le soussigné, ~~es-qualités a~~, le 5 janvier 2016, signé le traité de fusion par voie d'absorption de la société PEPINIERE DES LANDES par la société CHARPENTIER SERVICES.

Ce traité ~~de traité~~ de fusion contenait toutes les indications prévues par l'article R.236-1 du Code de Commerce, notamment les motifs, buts et conditions de la fusion, la désignation et l'évaluation de l'actif et du passif de la société PEPINIERE DES LANDES devant être transmis à la société CHARPENTIER SERVICES.

- 2) Il est précisé que la société CHARPENTIER SERVICES détenant la totalité du capital de la société PEPINIERE DES LANDES, dans les conditions prévues par l'article L. 236-11 du Code de Commerce, il n'y avait lieu à approbation de la fusion ni par l'associée unique de la société absorbée ni par l'actionnaire unique de la société absorbante, ni à l'établissement des rapports mentionnés aux articles L.236-9 et L.236-10 du même Code.
- 3) En application des dispositions de l'article L.236-6 alinéa 2 du Code de Commerce :
 - Un exemplaire du projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de la Roche sur Yon le 29 janvier 2016 pour la société PEPINIERE DES LANDES ;
 - Un exemplaire du projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de la Roche sur Yon le 29 janvier 2016 pour la société CHARPENTIER SERVICES.

HC

- 4) L'avis prévu par l'article R.236-2 du Code de Commerce a été publié au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales en date du 05 février 2016 pour la société PEPINIERE DES LANDES et en date du 05 février 2016 pour la société CHARPENTIER SERVICES.

Aucune opposition émanant des créanciers sociaux n'a été formée dans le délai de trente jours prévu à l'article R.236-8 du Code de Commerce, ainsi qu'il résulte du certificat de non-opposition délivré par le greffe du Tribunal de Commerce de la Roche sur Yon le 10 mars 2016 pour le compte des sociétés PEPINIERE DES LANDES et CHARPENTIER SERVICES.

- 5) La société CHARPENTIER SERVICES a mis à disposition de ses associés, au siège social, et dans les conditions prévues par le Code de Commerce, le traité de fusion.
- 6) En conséquence de l'absence d'opposition de créanciers dans le délai de 30 jours à compter du dépôt du projet de fusion au greffe du Tribunal de Commerce de la Roche sur Yon au nom des sociétés PEPINIERE DES LANDES et CHARPENTIER SERVICES, et de la publicité du projet de fusion au nom des sociétés PEPINIERE DES LANDES et CHARPENTIER SERVICES au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales, l'opération de fusion simplifiée de la société PEPINIERE DES LANDES par la société CHARPENTIER SERVICES, conformément aux dispositions du traité de fusion, a pris définitivement effet en date du 6 mars 2016. D'un point de vue fiscal et comptable, la fusion prend effet rétroactivement au 1^{er} avril 2015.
- 7) L'avis prévu par l'article R.210-9 du Code de Commerce relatif à la dissolution de la société PEPINIERE DES LANDES sera publié dans le journal d'annonces légales "(85) en date du 2016.

Cet exposé étant fait, il est passé à la déclaration ci-après :

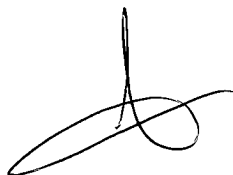
DÉCLARATION

Le soussigné, ès qualités, déclare sous sa responsabilité et les peines édictées par la loi que l'opération de fusion relatée ci-dessus a été décidée et réalisée en conformité de la loi et des règlements.

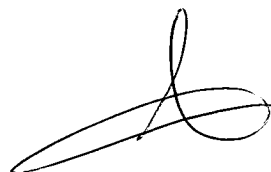
La présente déclaration est établie conformément aux dispositions de l'article L.236-6 alinéa 3 et R.236-4 alinéa 2 du Code de Commerce afin de parvenir à la modification des termes de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de la société CHARPENTIER SERVICES et à la radiation du Registre du Commerce et des Sociétés de la société PEPINIERE DES LANDES.

Fait à L'Oie
Le 18 mars 2016
En cinq (5) exemplaires

Société CHARPENTIER SERVICES
Monsieur Hervé CHARPENTIER
Président



Société PEPINIERE DES LANDES
Monsieur Hervé CHARPENTIER
Gérant



Enregistré à : SIE-C ENREGISTREMENT LA ROCHE/YON

Le 29/03/2016 Bordereau n°2016/305 Case n°6

Ext 825

Enregistrement : 500 €

Pénalités :

Total liquidé : cinq cents euros

Montant reçu : cinq cents euros

L'Agent administratif des finances publiques

Raphaël LAGARDE
Agent administratif
des Finances publiques

